

Pour une prise en charge optimale de vos frais de santé, **AD2S** a négocié pour vous, **une garantie au plus près de vos besoins et pour un budget maîtrisé.**

Où m'adresser ?

Votre structure d'accompagnement met à votre disposition les coordonnées des agences ACORIS Mutuelles et MVS (groupe MGEL) pour la mise en place de votre couverture santé.

## LES AGENCES à VOTRE SERVICE

### EN LORRAINE avec ACORIS Mutuelles

**BAR-LE-DUC**  
25, place Reggio  
55000 Bar-le-Duc  
Tél. 03 29 45 59 59

**ÉPINAL CAE**  
Cité de l'Artisanat  
et de l'Entreprise  
22, rue Léo Valentin  
88000 Épinal  
Tél. 03 29 30 44 44

**ÉPINAL**  
9, rue de la Marne  
88000 Épinal  
Tél. 03 29 69 66 00

**FORBACH**  
90, rue Nationale  
57600 Forbach  
Tél. 03 87 90 64 64

**LONGWY**  
25, rue Mercy  
54400 Longwy-Haut  
Tél. 03 82 23 07 00

**LUNÉVILLE**  
9, rue Carnot  
54300 Lunéville  
Tél. 03 83 74 30 44

**METZ GRAND CERF**  
14, rue du Grand Cerf  
57000 Metz  
Tél. 03 87 21 04 04

**METZ MAZELLE**  
50, place Mazelle  
BP 75348  
57007 Metz Cedex 01  
Tél. 03 87 37 87 16

**NANCY VIADUC**  
Siège social  
6-8, viaduc Kennedy  
CS 44210  
54042 Nancy Cedex  
Tél. 03 83 90 96 96

**NANCY Saint-Dizier**  
137, rue Saint-Dizier  
54031 Nancy Cedex  
Tél. 03 83 39 37 34

**NEUFCHÂTEAU**  
36, rue de France  
Place Noirtin  
88300 Neufchâteau  
Tél. 03 29 94 08 08

**PONT-À-MOUSSON**  
40 bis rue Victor Hugo  
54700 Pont-à-Mousson  
Tél. 03 83 82 15 65

**REMIEMONT**  
44 rue de la Xavée  
88200 Remiremont  
Tél. 03 29 26 11 75

**SAINT-DIÉ**  
11, rue de l'Orient  
88100 Saint-Dié  
Tél. 03 29 55 53 83

**THONVILLE**  
2, place Claude Arnould  
57100 Thionville  
Tél. 03 82 53 20 20

**TOUL**  
4, rue Muids des Blés  
54200 Toul  
Tél. 03 83 64 50 44

**VERDUN**  
10, rue Chaussée  
55100 Verdun  
Tél. 03 29 84 37 19

### EN ALSACE avec MVS (groupe MGEL)

**STRASBOURG**  
4 rue de Londres  
67000 STRASBOURG  
Tél. : 03 88 60 26 26

**MULHOUSE (permanence)**  
14 rue Jacques Preiss  
68100 MULHOUSE  
Ouvert les mercredis de 14h à 18h

### EN CHAMPAGNE-ARDENNE avec MVS (groupe MGEL)

**REIMS CENTRE**  
12 rue des Capucins  
51100 REIMS  
Tél. : 03 26 88 62 46

**REIMS CAMPUS**  
55 bis rue Pierre Taittinger  
51100 REIMS  
Tél. : 03 26 87 79 79

**TROYES (permanence)**  
Maison de l'Étudiant  
6 rue de la Petite Courtine  
10000 TROYES  
Ouvert les jeudis de 9h30 à 17h30

### Pour toute demande d'information :

En Lorraine  
**09 69 36 10 20**  
[www.acorismutuelles.fr](http://www.acorismutuelles.fr)

En Alsace &  
Champagne Ardenne  
**03 83 300 300**  
[www.mutuellemvs.fr](http://www.mutuellemvs.fr)



présente  
la garantie  
**SANTÉ AD2S**



**NATURE DES ACTES**

**HOSPITALISATION MÉDICALE, CHIRURGICALE, MATERNITÉ, PSYCHIATRIE, REPOS, RÉÉDUCATION ET MOYEN SÉJOUR**

	TOTAL RO + RC	TOTAL RO + RC	TOTAL RO + RC	TOTAL RO + RC
Frais de séjour	100%	100%	100%	100%
Honoraires : praticiens signataires d'un Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée	100%	100%	150%	200%
Honoraires : praticiens non signataires d'un Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée	100%	100%	125%	150%
Chambre particulière (y compris en psychiatrie) limitée à 30 jours par an	-	25 €	50 €	50 €
Chambre particulière en ambulatoire (durée 10 jours par an)**	-	20 €	20 €	20 €
Hôtel hôpital (limité à 4 jours par an)	-	25 €	50 €	50 €
Forfait journalier illimité	OUI	OUI	OUI	OUI
Participation forfaitaire sur actes > 120 €	OUI	OUI	OUI	OUI
Frais de transport	100%	100%	100%	100%
Frais de télévision (limité à 60 € par an)	NON	2 € / jour	2 € / jour	2 € / jour

**SOINS COURANTS**

	TOTAL RO + RC	TOTAL RO + RC	TOTAL RO + RC	TOTAL RO + RC
<b>HONORAIRES MÉDICAUX</b>				
Généralistes, spécialistes : praticiens signataires d'un Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée	100 %	100 %	150 %	200%
Généralistes, spécialistes : praticiens non signataires d'un Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisé	100 %	100 %	125 %	150%
Examens de radiologie : praticiens signataires d'un Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée	100 %	100 %	150 %	200%
Examens de radiologie : praticiens non signataires d'un Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée	100 %	100 %	125 %	150%
Honoraires Para-Médicaux	100 %	100 %	100 %	100%
Analyses et examens de laboratoire	100 %	100 %	100 %	100%
Médicaments : pharmacie prescrite et remboursée par le RO tout service médical rendu	100 %	100 %	100 %	100%
Transports	100 %	100 %	100 %	100%
Soins à l'étranger (sous réserve de la prise en charge par le Régime Obligatoire et sur la base du Régime Obligatoire)	100 %	100 %	100 %	125%
<b>MATÉRIEL MÉDICAL</b>				
Petit appareillage	100 %	100 %	100 %	100%
Grand appareillage, orthopédie	100 %	100 %	100 %	100%
Fauteuil Roulant	100 %	100 %	100 %	100%
<b>CURE THERMALE</b>				
Honoraires : praticiens signataires d'un Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée	100 %	100 %	100 %	100%
Honoraires : praticiens non signataires d'un Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée	100 %	100 %	100 %	100%
Établissement thermal	100 %	100 %	100 %	100%
Transport, hébergement	100 %	100 %	100 %	100%
Participation Mutuelle limitée à la dépense engagée (par an et par bénéficiaire)	0 €	100 €	200 €	300 €

**OPTIQUE (3)**

Les plafonds présentés incluent la part du régime obligatoire. À partir de 16 ans, remboursement limité à un équipement (1 monture + 2 verres) par période de 2 ans sauf en cas d'évolution de la vue, auquel cas la prise en charge de la mutuelle est annuelle. Pas de délais requis pour les verres en cas de situation médicale particulière entrant dans la liste des cas de renouvellements anticipés. La période de 2 ans s'apprécie et se renouvelle à la date d'acquisition de l'équipement optique. Pour les enfants de - de 16 ans, remboursement limité à un équipement par an, pas de délai requis pour les verres en cas d'évolution de la vue. Pour les enfants jusqu'à 6 ans, renouvellement possible tous les 6 mois (en cas de mauvaise adaptation de la monture par rapport à la morphologie du visage).

	TOTAL RO + RC	TOTAL RO + RC	TOTAL RO + RC	TOTAL RO + RC
<b>CLASSE A (2) : Équipement 100% santé (prise en charge des équipements relevant du panier sans reste à charge (verres et monture de classe A de la nouvelle nomenclature), jusqu'aux tarifs limites de vente, y compris appareillage, filtre et forfait d'adaptation)</b>	OUI	OUI	OUI	OUI
<b>CLASSE B : Hors 100% santé (base de remboursement y compris appareillage, filtre et forfait d'adaptation)</b>	100 %	100 %	100 %	100%
Paire de lunettes avec 2 verres simples	100 %	80 €	90 €	102 €
Paire de lunettes avec 1 verre simple et 1 verre complexe	100 %	155 €	180 €	210 €
Paire de lunettes avec 2 verres complexes	100 %	230 €	270 €	318 €
Paire de lunettes avec 1 verre simple et 1 verre très complexe	100 %	155 €	180 €	210 €
Paire de lunettes avec 1 verre complexe et 1 verre très complexe	100 %	230 €	270 €	318 €
Paire de lunettes avec 2 verres très complexes	100 %	230 €	270 €	318 €
<b>Panachage possible entre CLASSES A et B (Monture/verres).</b>				
<b>En CLASSE B, le remboursement de la monture est celui de la garantie, plafonné à 100 €. En CLASSE A le remboursement de la monture est plafonné à 30 €</b>				
Lentilles prises en charge par le Régime Obligatoire (par an et par bénéficiaire)	100 %	100 %	100 %	100%
Lentilles non prises en charge par le Régime Obligatoire (par an et par bénéficiaire)	0 €	+ 60 €	+ 130 €	+ 180 €

**DENTAIRE (1)(3)**

Soins et prothèses 100% santé (2) : prise en charge des actes du panier sans reste à charge défini par la convention nationale avec les chirurgiens dentistes, jusqu'à hauteur des plafonds tarifaires fixés par la convention pour chacun des actes du panier sans reste à charge. Pour les couronnes et les bridges application au 01/01/2020, pour les prothèses mobiles application au 01/01/2021.

**PANIER MAÎTRISÉS ET LIBRES HORS 100% SANTÉ**

	TOTAL RO + RC	TOTAL RO + RC	TOTAL RO + RC	TOTAL RO + RC
Consultations, soins, parodontologie et radios	100 %	100 %	100 %	100%
Inlays / Onlays	100 %	125 %	225 %	300%
Inlay core avec et sans clavette (limité à 5 inlay core / an)	100 %	125 %	225 %	300%
Prothèses prises en charge par le Régime Obligatoire (limité à 5 prothèses / an)	100 %	125 %	225 %	300%
Prothèses non prises en charge par le Régime Obligatoire	-	-	100 €	150 €
Orthodontie prise en charge par le Régime Obligatoire	100 %	125 %	200 %	200%
Orthodontie non prise en charge par le Régime Obligatoire	-	-	50 €	100 €
Parodontologie non prise en charge par le Régime Obligatoire	-	-	50 €	100 €

**AIDES AUDITIVES (3)**

**AIDES AUDITIVES JUSQU'AU 31/12/2020**

	TOTAL RO + RC	TOTAL RO + RC	TOTAL RO + RC	TOTAL RO + RC
Appareils acoustiques (sur achat: limité à 2 fois par an et par bénéficiaire)	100 %	100 %	100 % + 300 €	100% + 600 €
Entretien, réparations remboursés par le régime obligatoire	100 %	100 %	100 %	100%
<b>AIDES AUDITIVES À COMPTER DU 01/01/2021</b>				
Équipements de CLASSE I 100% santé (2) : prise en charge des aides auditives de la CLASSE I de la nomenclature, jusqu'aux tarifs limites de vente en vigueur dans cette CLASSE (prise en charge d'un équipement par oreille une fois tous les quatre ans à compter de la date de la dernière acquisition)	OUI	OUI	OUI	OUI
Équipements de CLASSE II "Offre libre" dans la limite de 1 700 € par oreille sous déduction du remboursement du régime obligatoire et du régime complémentaire (prise en charge d'un équipement par oreille une fois tous les quatre ans à compter de la date de la dernière acquisition)	100 %	100 %	100 % + 300 €	100% + 600 €
Entretien, réparations remboursés par le régime obligatoire	100 %	100 %	100 %	100%

**PRÉVENTION**

	TOTAL RO + RC	TOTAL RO + RC	TOTAL RO + RC	TOTAL RO + RC
Prise en charge du ticket modérateur des actes de prévention remboursés par le Régime Obligatoire	OUI	OUI	OUI	OUI
<b>MÉDECINE COMPLÉMENTAIRE</b>				
Ostéopathe-Chiropracteur-Biokiné-Microkiné-Acupuncteur-Diététicien-Nutritionniste-Micronutritionniste-Naturopathe-Kinésithérapeute (méthode Mézières)-Psychomotricien-Sophrologue-Homéopathe-Pédicure-Podologue-Psychologue (Plafond par séance et par bénéficiaire, limité à 3 séances/an) **	NON	20 €	30 €	40 €
Pharmacie prescrite non remboursable (y compris les vaccins) (Plafond par an par bénéficiaire)	NON	20 €	30 €	50 €
<b>Une garantie Assistance est incluse dans votre contrat.</b>	OUI	OUI	OUI	OUI

(1) Sous réserve de l'avis éventuel du Chirurgien-Dentiste-Consultant, un devis du chirurgien dentiste traitant étant obligatoire avant tout traitement prothétique. (2) Tels que définis réglementairement. (3) Devis obligatoire pour prestation dans le cadre du 100 % santé. \*Les taux indiqués s'appliquent au montant du tarif de responsabilité de la Sécurité Sociale et comprennent l'intervention du régime obligatoire de l'assurance. \*\* Pour connaître le détail de ces remboursements, voir la notice d'information. La garantie AD2S est co-assurée par : En Lorraine et en Franche-Comté : ACORIS Mutuelles, 6-8 Viaduc Kennedy - CS 44210 - 54042 Nancy Cedex - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité - N° SIREN 780 004 099. L'adhésion à ACORIS Mutuelles entraîne l'adhésion à la Mutuelle Le Château N° SIREN 440 080 808 et à la Mutuelle Les Sablons N° SIREN 443 088 836. Mutuelles soumise aux dispositions du livre III du Code de la Mutualité. En Alsace et Champagne Ardennes : MVS, marque de la mutuelle MGEL située 44 cours Léopold - 54 000 Nancy - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité et immatriculée au registre SIRENE sous le numéro SIREN 783 332 448.